

# Compte rendu de la séance du 15 octobre 2021

Département de la  
Charente

République Française  
SAINT GERMAIN DE MONTBRON

## COMPTE RENDU

---

<u>Nombre de membres en exercice :</u> 10	<u>Séance du 15 octobre 2021</u>
<u>Présents :</u> 6	L'an deux mille vingt-et-un le quinze octobre l'assemblée régulièrement convoquée le dix octobre 2021, s'est réunie sous la présidence de Danielle COMBEAU.
<u>Pouvoirs :</u> 2	<u>Sont présents :</u> Danielle COMBEAU, Justine GADON, Laurent LOCUSSOL, Stéphanie MAGUIN, Jérôme MARQUES LOURENÇO, Stéphane VANACKERE ;
<u>Non Convoqué :</u>	<u>Représentés :</u> Françoise ARSICAUD par Stéphane VANACKERE, Jean-Elian NADAUD par Justine GADON,
<u>Votants :</u> 8	<u>Excusés :</u> Isabelle CARTIER, Jean-Philippe GUICHARD,
	<u>Absent :</u>
	<u>Secrétaire de séance :</u> Justine GADON

---

Approbation des comptes rendus des 06 mai et 02 juillet : approuvé à l'unanimité

### Délibération rapport CLECT

Lors de sa séance du 16 septembre dernier la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) a adopté le rapport des charges transférées pour l'année 2021 concernant le SIVOS de MARILLAC-LE-FRANC /YVRAC ET MALEYRAND. Le rapport a été adressé au conseil municipal. Les propositions contenues dans le rapport ont été approuvées : 8 pour

### Dénomination d'un délégué titulaire pour Charente Eaux

Suite à la démission de M Patrick DEVERS le 31 mai dernier, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire à Charente eaux il vous est proposé de désigner Danielle COMBEAU. Le conseil désigne Mme Danielle COMBEAU en tant que délégué Titulaire. Charente Eaux a adressé le compte rendu du dernier conseil syndical qui a eu lieu de 21/09 dernier, selon l'article L5211-40 du CGCT ces documents sont consultables en mairie, sur simple demande par le conseil.

### Dénomination d'un délégué titulaire à la Fourrière

Suite à la démission de M Patrick DEVERS, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire au Syndicat de la Fourrière. M Stéphane VANACKERE est désigné comme délégué titulaire.

### Délibération relative à la convention de service Santé, Hygiène et Sécurité au travail via le Centre de Gestion

Le Centre de Gestion a actualisé sa convention relative à la médecine du travail, en prenant en compte les derniers textes parus. Il est par ailleurs venu étoffer son offre de services sur le champ de la prévention des risques professionnels avec :

- Un agent chargé de la mission d'inspection dans le domaine de la sante et la sécurité (ACFI/CISST), obligation légale,
- Un service de conseil en hygiène et sécurité au travail et de prestations à la demande (accompagnement à la mise en place ou à jour du DU (Document Unique), rencontres sécurité, études des postes...

- Il propose également un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, dont la mise en place est obligatoire pour toutes les collectivités.

Une nouvelle convention unique permet d'adhérer « à la carte » à ces différents services. La convention peut être signée avant le 31 décembre 2021. Cela ne génère pas de coût supplémentaire pour cette année. La facturation interviendra à compter de 2022.

Le Comité Technique a prononcé un avis favorable. Il est proposé :

- D'adhérer à la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » du CDG ;
- De souscrire aux services une obligation légale :
  - Médecine du travail,
  - Fonction d'inspection santé et sécurité,
  - Conseil hygiène et sécurité,
  - Dispositif signalement plateforme et fonction référent.

Le conseil accepte d'adhérer aux services ci-dessus énoncés et charge Mme le Maire de signer la convention.

### **Délibérations pour adhésion à la convention des risques Santé et Prévoyance**

La collectivité a autorisé le CDG16 par délibération en date du 19 novembre 2020, à lancer une consultation publique en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque Santé et Prévoyance.

Au terme de cette mise en concurrence, le Conseil d'Administration du CDG16, après avis du CT, a retenu pour le risque Santé la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) et pour le risque prévoyance TERRITORIA MUTUELLE.

Le CDG16 supporte et mutualise les coûts des procédures de mise en place et de pilotage pendant les 6 années de validité de convention. Pour couvrir ces frais le CDG16 facture des frais de gestion annuels aux collectivités à hauteur de 0.03% de la masse salariale N-1 soumise à URSAFF.

Les nouvelles conventions peuvent donc entrer en application à compter du 01/01/2022, si la collectivité émet un avis favorable.

En cas d'adhésion il convient de fixer la participation financière aux adhérents et de fixer le niveau de participation.

Pour le risque Santé : Montant unitaire mensuel brut : 5€/agent.

Pour le risque Prévoyance : Montant unitaire mensuel brut : 5€/agent.

Le conseil décide à l'unanimité :

- D'adhérer aux conventions de participation conclues pour les risques Santé et Prévoyance, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriales de la Charente avec la Mutuelle Nationale Territoriale et TERRITORIA MUTUELLE, en autorisant Mme le Maire à signer ces conventions d'adhésion et tout acte en découlant ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement des frais annuels de gestion ;
- D'accorder et maintenir la participation de la collectivité à hauteur de 5€/agent pour le risque Santé et pour le risque Prévoyance. Ces participations pourront être revalorisées selon une nouvelle délibération.
- De retenir pour l'ensemble des agents adhérents au contrat Prévoyance l'assiette de garanties le choix n°3.

### **Désignation d'un référent communal ADMR**

L'ADMR en tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire depuis 75 ans souhaite renforcer l'esprit d'entraide, la volonté d'être présent au plus près des personnes les plus fragiles et les plus isolées afin de mieux répondre à leurs attentes.

La nécessité d'avoir un interlocuteur de proximité au sein de la commune, afin d'être à l'écoute des besoins et occasionnellement à la rencontre des personnes aidées, permettrait de renforcer les liens afin d'optimiser les prises en charge.

Ce référent intégrerait le Conseil d'Administration et participerait à 4 réunions annuelles.

Mme Stéphanie MAGUIN se propose comme référent communal. Le conseil approuve à l'unanimité.

### **Convention en partenariat avec l'association Ah Toupie**

La convention triennale de partenariat et d'objectifs avec l'association AH TOUPIE pour la micro crèche de Chazelles arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

Il y a lieu de renouveler cette convention pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2025 et d'y réserver 1 place équivalent temps plein pour les familles de St Germain de Montbron voulant y inscrire leur enfant.

La participation demandée et correspondant aux charges est de 1298€ qui sera versée après le vote du budget primitif, soit l'achat de 1 place à temps plein, avec l'augmentation de 6% /an pour la durée de la convention.

Il est proposé de renouveler cette convention et d'inscrire au budget le montant de la participation. A noter que l'AG de l'AH TOUPIE aura lieu le 19/10/2021 à 20h30 à Chazelles.

Le conseil accepte le renouvellement de cette convention et charge Mme le Maire de la signer.

#### **Délibération adressage dénomination de voie « Chemin des palombes »**

Suite au dépôt d'un permis de construire et dans le cadre du déploiement de la fibre optique, il convient de procéder à la dénomination d'une nouvelle voie ainsi que la numérotation de la parcelle section E n°478.

Il est proposé « Chemin des Palombes » au lieu-dit « Birac ».

Le conseil décide cette dénomination de voie, et charge Mme le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage. De notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées, charge Mme le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettre la liste des habitations au service des impôts fonciers.

#### **Délibération Demande d'Aide pour création d'un système d'assainissement collectif du bourg**

Les habitations du bourg sont pourvues pour la plupart de systèmes d'assainissement autonomes dont les dysfonctionnements et la vétusté de certaines installations peuvent être à l'origine de pollutions diffuses. Certaines habitations dans le bourg n'ont pas la possibilité de mettre un système d'assainissement par manque de terrain. Le Cabinet Merlin a présenté le 5 octobre le déroulement des différentes étapes du projet de création du système d'assainissement.

Les travaux projetés comprennent la réalisation du réseau d'assainissement en vue du raccordement de 44 branchements ainsi que la création d'une station d'épuration de 115 EH (équivalent habitant).

Ces travaux sont susceptibles d'être financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et par le Département.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur cette proposition à savoir :

- Solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le projet de création du système d'assainissement ;
- S'engager à travailler sous Charte Qualité réseaux d'assainissement tout au long du projet ;
- Solliciter une aide financière du Département de la Charente pour le projet de système d'assainissement (réseau et station de traitement).

Le conseil charge Mme Le Maire de solliciter les aides auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département de la Charente et d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution relative au projet.

#### **Délibération Modification statutaire "compétence culture » et autres régularisations**

Un projet culturel de territoire a été approuvé par le conseil communautaire le 26 juin 2021. Un des enjeux majeurs est de trouver le cadre qui permette une collaboration pertinente entre la CDC et les communes afin de mettre en œuvre et de développer un projet culturel de territoire coordonné. Vous avez été destinataire des nouveaux statuts adoptés le 27 septembre 2021 :

- Elaboration et animation du projet culturel de territoire, coordination territoriale et animation du réseau d'acteurs culturels du territoire ;
- Education artistique et culturelle ;
- Toute action culturelle initiée par la structure communautaire du cloître se déroulant à l'intérieur ou dans l'enceinte de l'ancien couvent des carmes, ou hors les murs ;
- Soutien aux associations culturelles rayonnant à l'échelle supra-communautaire.

La communauté de communes décompte désormais 27 communes et non 29 suite à la création de 2 communes nouvelles qui sont La Rochefoucauld-en-Angoumois et Moulins-sur-Tardoire.

(Agris, Bunzac, Charras, Chazelles, Coulgens, Ecuras, Eymouthiers, Feuillade, Grassac, Mainzac, Marillac-Le-Franc, Marthon, Montbron, Moulins-sur-Tardoire, Orgedeuil, Pranzac, Rivières, La Rochefoucauld-en-Angoumois, La Rochette, Rouzède, St Adjutory, St-Germain-de-Montbron, St- Sornin, Souffrignac, Taponnat-Fleurignac, Vouthon, Yvrac-et-Malleyrand).

Les modifications apportées :

- Culture,
- Environnement,
- Développement économique,
- Création des aires d'accueil des gens du voyage,
- Logement et cadre de vie,
- Activités périscolaires.

Le conseil approuve la modification statutaire avec 7 voix pour, 1 contre.

### **Délibération adhésion de la commune de Chasseneuil au Karst**

Le Président du conseil syndical suite au courrier de la Préfecture en date du 12 avril 2021 concernant l'intégration de la commune de Chasseneuil sur Bonnieure au SIAEP du Karst de la Charente au 01 janvier 2022, demande aux communes de redélibérer en exposant un document présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges, ainsi que sur le personnel et EPCI concernés en application de l'article L5211-39-2 du CGCT.

La commune de Chasseneuil a fait réaliser cette étude par Charente Eaux afin de pouvoir redélibérer. Vous avez été destinataire du rapport.

Le conseil doit se prononcer sur l'adhésion de la commune de Chasseneuil au Syndicat Intercommunal d'adduction en eau potable.

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Chasseneuil sur Bonnieure au SIAEP du Karst de la Charente.

### **Travaux salles des fêtes**

Les travaux de la salle des fêtes avancent, nous sommes malheureusement toujours contraints par les dates de livraison des matériaux.

Plus-value de 3% à prévoir concernant la mise en place d'un séparateur à graisse sur le réseau d'assainissement, chappe et ragréage, réfection dallage cuisine, modification réseau gaz, portes extérieures local rangement, retombées plafond, carrelage extérieur sous porche : Montant 21900€, moins-value suppression prestations diverses sur gros-œuvre, suppression dressage tableau ouvertures ouest, porte intérieure grande salle et local technique, chemin de comble : Montant 7806.75€.

Reste à charge 14 117.56€.

### **Travaux appartement mairie**

L'entreprise a commencé les travaux de l'appartement au-dessus de la mairie, travaux d'électricité pour mise aux normes, changement des radiateurs électriques, et modification de la salle de bain, une douche, suppression de la baignoire, fermeture du palier, raccordement au système d'assainissement sur celui de la mairie.

Lors de l'enlèvement de la baignoire il a été constaté une fuite d'eau qui a fait pourrir un morceau de plancher, l'entreprise propose de réparer la partie abîmée et de mettre un revêtement sur le plancher afin de limiter les frais. L'entreprise va démonter les persiennes pour les faire peindre par les agents. Mme Le Maire a commencé les consultations pour faire faire l'isolation de combles de l'appartement. Les agents feront les travaux de peinture dans l'appartement.

### **Maison Ballet**

Une estimation a été réalisée par un agent immobilier, la fourchette de prix conseillée est entre 65 000€ et 75 000€ honoraires inclus si nous passons par l'agence.

Sinon entre 59 000€ et 69 000€.

Ce prix est calculé selon la valeur de biens similaires aux communes environnantes mais il faut tenir compte du manque de terrain et des travaux à prévoir. Ce qui peut représenter un frein à la vente.

Une proposition avait été faite dans le courant de l'été à Mme Le Maire entre 45 000€ et 50 000€.

Travaux de couverture, changement de chaudière, isolation à prévoir.

Il est demandé au conseil de délibérer pour la vente de cette maison et du bien fondé de passer par une agence, si la personne ayant fait une proposition ne souhaite pas donner suite.

La fourchette de prix de vente entre 45 000€ et 55 000€.

### **Cimetière arrêté jardin du souvenir**

Suite à la DP relatif à la construction du « Jardin du souvenir » il y a lieu de prendre un arrêté concernant le règlement. Mme Le Maire présente le règlement au conseil

Le montant des travaux effectués par les agents s'élève à 1764.07 €.

L'entreprise Gauthier de Marthon a confectionné des bancs pour permettre aux familles de se recueillir. Il restera à faire un totem pour mettre le nom des défunts. Ces travaux ont été réalisés en régie par les agents. Le fleurissement vient d'être effectué.

### **PLUI**

- Le 1<sup>er</sup> COPIL a eu lieu le 30 mars dernier, l'objet de cette rencontre avait pour objectif d'organiser le lancement de la mission, de présenter le groupement et le déroulement des études.
- Le COPIL 2 le 04 mai dernier, visait à établir un premier bilan des documents et règles d'urbanisme applicables sur les différentes communes du territoire et de restituer les intentions de projets des communes recensés lors du démarrage des études.

- COPIL 3 le 12 mai dernier, portait sur la présentation du diagnostic agricole de la Chambre d'Agriculture de Charente réalisé en 2018.
- COPIL 4 le 12 mai 2021, portait sur la présentation du diagnostic environnemental et le diagnostic paysager.
- COPIL 5 le 17 juin dernier portait sur la présentation du diagnostic habitat, économique et mobilité.
- COPIL 6 le 8 juillet portait sur le cadre de vie et patrimoine bâti, et capacité de densification.
- COPIL 7 le 7 octobre séminaire sur le socle écologique et paysager.
- COPIL 8 prévu le 14 décembre prochain séminaire sur les grands axes du PADD.

Il est prévu 1 réunion publique le 18 octobre à Marthon vous êtes invités à y assister. Les comptes-rendus des réunions sont remis au conseil.

### Calitom

A partir de janvier 2022 les communes seront assujetties à une redevance spéciale collectivités en ce qui concerne la facturation des déchets non ménagers.

Terrain de foot Pétanque :	857.91€
Salle des fêtes :	1 580.52€
Cimetière :	<u>1 715.82€</u>
	4 154.25€

En décembre 2020 un article dans le bulletin municipal pour sensibiliser la population a été diffusé ainsi que par des affiches dans le cimetière. Les bacs ont été récupérés par Calitom cela concerne, le foot, le cimetière et 1 bac jaune et noir à la salle des fêtes. Suite à l'enlèvement de ces bacs la municipalité devrait s'acquitter d'une taxe d'environ 720€ sur l'année 2022 pour la salle des fêtes.

La municipalité organise jusqu'au 30 octobre une commande groupée pour l'achat de conteneur et d'un composteur. Les foyers qui n'auront pas été dotés d'un composteur gratuit lors de la dernière distribution effectuée par Calitom doivent en faire la demande à la mairie et ce afin de rapporter chez eux les fleurs fanées et les plantes du cimetière, ainsi que les pots en terre, pots et fleurs en plastique, papier etc...)

### Fibre

Les travaux de la fibre optique avance. La commercialisation devrait débuter en fin d'année pour une grosse partie de la commune. Problème : la taille des haies et arbres qui ne sont pas entretenus par les propriétaires ce qui risque d'entraîner des problèmes récurrents sur le réseau fibre

### Campagne stérilisation des chats

Un très grand nombre d'habitants se plaignent de la prolifération des chats sur tout le territoire de la commune. Or, la prolifération incontrôlée des chats errants est autant un désagrément pour l'homme qu'une souffrance pour l'animal. De nombreux chats vivent à l'état sauvage et une trop forte concentration de ceux-ci peut occasionner des nuisances et des risques sanitaires importants. Il est impératif de gérer leur population en maîtrisant la prolifération. La commune va signer une convention relative à une campagne de stérilisation des chats avec le soutien financier du Syndicat mixte de la fourrière. Un arrêté ordonnant la stérilisation et le marquage des chats sera pris par Mme le Maire.

Malheureusement, la commune n'étant pas la seule dans cette situation, cette campagne ne pourra débuter que dans le courant du mois de décembre, durant 4 semaines. La population sera prévenue par affichage et publication dans la presse locale au moins une semaine avant la mise en œuvre de la campagne. La clinique vétérinaire de Mansle effectuera la stérilisation et le marquage, un devis sera établi. Les animaux seront remis sur le site où ils auront été capturés.

Cette campagne n'est pas gratuite pour la commune le syndicat prend en charge :

- **Stérilisation et marquage :**
  - Participation du syndicat : **50 € par animal**, mâle ou femelle ;
  - Participation communale : **solde dû.**

- **Test FELV FIV :**
  - Participation du syndicat : **25 € ;**
  - Participation communale : **solde dû.**

**(Il est rappelé que l'identification des animaux de compagnie est une obligation légale. Tout animal cédé ou acheté doit avoir été identifié au préalable pour assurer sa traçabilité.**

**Un animal de compagnie est défini dans la loi comme tout animal détenu par une personne pour son agrément. Posséder un animal de compagnie comporte des devoirs et des responsabilités envers eux. Il est essentiel de connaître les règles à respecter pour leur bien-être et leur santé avant même d'acquérir un animal de compagnie, (vaccination, identification, transport, bien-être...).**

**Avec une espérance de vie en moyenne de 11 ans chez le chien et de 16 ans chez le chat, il est important de prendre conscience que l'acquisition d'un animal de compagnie est un engagement sur plusieurs années).**

#### **Foot**

Suite à la crise sanitaire le club de foot a une baisse des licenciés. Ils ont la possibilité de faire des équipes plus petites, cela nécessite une réorganisation du terrain à savoir jouer sur une moitié du terrain, et entraîne l'achat de buts amovibles. Le montant de cet achat est de 1700€. Le club de foot se chargera du montage des buts. Demande d'équipe de filles. Le club va essayer de créer une équipe. Le conseil demande à rencontrer les dirigeants du club.

Sur le principe le conseil n'est pas contre mais demande plus d'informations.

#### **JMR**

La municipalité a déposé une DP pour la construction d'un abri pour le nouveau four à pizza.

Celui-ci est bientôt terminé il manque encore quelques tuiles et nous n'avons aucune visibilité sur la date de livraison chez le fournisseur. M VANACKERE S voit pour les tuiles manquantes, il reste à réaliser le petit muret. Confort pour les clients et le personnel (cuisson de plusieurs pizzas en même temps).

#### **Bulletin municipal et site internet**

Le bulletin est à prévoir rapidement.

Mme le Maire informe le conseil qu'il est devenu indispensable en 2021 de créer un site internet pour la commune afin de communiquer plus rapidement et plus efficacement. Elle a construit l'arborescence du site et rencontré l'agence Centaure pour un devis. Site internet 2810€ HT, maintenance et hébergement 540€ HT, création logo 800€ HT.

Création de 3 panneaux « Interdiction de stationner » devant les défenses incendie 288€ HT.

#### **Dates à retenir :**

Cérémonie du 11 novembre, commémoration au monument aux morts.

#### **A noter dans l'agenda 2022**

Elections présidentielles les 10 et 24 avril 2022 ;

Elections législatives les 12 et 19 juin 2022.

Chaque conseiller devra être présent à une permanence de 3h30 au bureau de vote.

#### **Association « Ca Répare »**

Association de réparation animée par des bénévoles pour recycler, redonner vie à des objets du quotidien.

Réparer au lieu de jeter. Ateliers sur la commune et communes alentours, développement d'une démarche pédagogique, partage, échange, entraide...

Local pour l'accueil de chien trouvé sur la commune une proposition est faite dans les anciens sanitaires au local technique. Voir pour travaux.

06/11 visite avec le conseil salle des fêtes à 10h30.

23/11 réunion de planification des événements à venir.

**Fin de séance à 00h.**